



Numéro de l'avis de paiement de FPS :
99999999999999 | 99 | 9 | 999 | 999 | 999

1

Date d'envoi de l'avis de paiement de FPS :
<JJ/MM/AAAA>

2

Madame, Monsieur,

Vous avez stationné le **XX/XX/XXXX** sur le territoire de sans régler totalement la redevance de stationnement prévue. A ce titre, vous êtes redevable d'un forfait de post-stationnement (FPS) dont le détail est décrit ci-dessous. **3**

Etablissement de l'avis de paiement du forfait de post-stationnement

COLLECTIVITÉ AYANT INSTITUÉ LA REDEVANCE	INFORMATIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT
<p>Nom de la collectivité : 4</p> <p>Autorité dont relève l'agent assermenté :</p> <p>N° d'identification de l'agent assermenté :</p>	<p>Date et heure de constatation de l'absence ou de l'insuffisance de paiement immédiat de la redevance : <XX/XX/XXXX> à <XXhXX> 5</p> <p>Lieu :</p> <p>N° d'immatriculation du véhicule :</p> <p>Marque du véhicule :</p>

INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVOI DE L'AVIS DE PAIEMENT

Date d'envoi de l'avis de paiement : <XX/XX/XX>	Identité et adresse du redevable : <PIERRE MARTIN 99, RUE DES APAS 35400 SAINT-MATELOT>
---	---

6 Le montant du FPS dû est égal à : <XX,XX euros>.

<Une déduction de (g) (<0 à XX,XX euros>) a été calculée. Elle correspond au montant de la redevance que vous avez réglé dès le début de votre stationnement au lieu indiqué.>
Ce FPS a cessé de produire ses effets le <XX/XX/XXXX> à <XXhXX>. A partir de cette heure, vous pouvez être redevable d'un nouveau FPS si vous avez continué à stationner au lieu indiqué sans payer la redevance.

- **1- Numéro et date de l'avis de paiement :**
Le numéro de l'avis de paiement est utilisé pour le paiement ou la contestation du forfait post-stationnement.
Le numéro de l'avis de paiement est composé des 14 chiffres du numéro SIRET de la commune puis d'une série de 12 chiffres.
La date d'envoi de l'avis de paiement sert de base au calcul des délais de paiements.

- **2- Identité du contrevenant :**
Sur cette partie du FPS, on retrouve le nom et l'adresse du contrevenant issus des informations du certificat d'immatriculation.

- **3- Description de l'infraction :**
C'est ici que l'on connaît les détails du FPS, c'est à dire la date et le lieu de l'infraction mais également le type d'infraction: paiement insuffisant ou absence de paiement.

- **4- Collectivité :**
Dans ce cadre est indiqué la commune sur laquelle a été commise l'infraction mais également le type d'agent assermenté ayant relevé l'infraction (ASVP, agent entreprise privée, etc) ainsi que son numéro d'identification.

- **5- Informations sur le stationnement :**
Dans ce cadre est indiqué le détail du stationnement verbalisé: date et heure, lieu mais aussi les informations sur le véhicule concerné (marque et immatriculation).

- **6- Montant du FPS :**
Le montant du FPS est indiqué dans l'entête de ce dernier cadre. Il varie dans chaque commune mais aussi en fonction du type d'infraction (paiement insuffisant ou absence de paiement) selon la formule indiquée en-dessous.